

FICHE SYNOPTIQUE DE PROJET

Nom du projet : Projet d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (**PADMIR**) : Sen 98 C01

Date de signature convention : 30 juin 1999

Date de démarrage : Janvier 2000

Date de fin initiale : décembre 2004

Date de fin effective : décembre 2006

Budget prévu : 7,5 Millions de dollars US (dont 6 Millions FENU et 1,5 Million par PNUD)

Zone d'intervention : Départements de Kaffrine et de Kébémér

Nombre de collectivités partenaires : 37 CR (environ 10% des CR du Sénégal)

Partenaires institutionnels :

Ministère chargé de la décentralisation et des collectivités locales
Ministère chargé de la Planification Nationale
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Association Nationale des Conseillers Ruraux
Comité National de Concertation des Ruraux

Principaux thèmes d'appui :

Planification locale participative
Financement des investissements locaux
Renforcement capacités des acteurs locaux
Appui à la politique de décentralisation au niveau national
Promotion des NTICS
Développement économique local

Description sommaire du projet :

Le PADMIR accompagne les communautés rurales dans la promotion de la gestion des affaires locales par les élus et l'ensemble des acteurs à la base pour un développement humain durable, à travers une augmentation d'investissements socio-économiques locaux et un appui à la réforme du système de planification et de financement décentralisés.

La philosophie du PADMIR repose sur les principes de participation et de subsidiarité. L'appui aux communautés rurales bénéficiaires du projet concerne :

1. la mise en œuvre d'une procédure de programmation et de budgétisation des investissements des investissements locaux articulée à un plan local de développement pluriannuel et concerté;
2. le cofinancement des investissements locaux à travers l'appui budgétaire et la maîtrise d'ouvrage communautaire;
3. la capacitation des acteurs locaux et la promotion du contrôle citoyen
4. l'institutionnalisation des systèmes de planification et de financement décentralisés au profit des communautés rurales ainsi que la promotion d'un mécanisme de suivi –évaluation au niveau national.

Principaux résultats obtenus :

- Les 37 communautés rurales de Kaffrine et de Kébémér disposent chacune d'un plan local de développement et s'appuient sur une programmation triennale glissante déclinée en programmes annuel d'investissement.
- Le fonds local de développement initié par le projet fonctionne selon les règles et procédures en vigueur et emprunte le circuit du trésor public
- La participation de la société civile à travers des groupements de maîtrise d'ouvrage dans le processus de passation des marchés et de la livraison d'infrastructures.
- La mise en place de comités et de plans de gestion des ouvrages livrés
- La livraison de plus de deux cent infrastructures socio-économiques de base tirées de la planification locale participative.
- Mise en œuvre de plans de formation et production de manuels didactiques adaptés pour l'accompagnement des acteurs locaux
- Amélioration du fonctionnement de l'administration local et des services publics locaux.

Décentralisation et gouvernance pays :

Avancées :

Les 37 communautés rurales se positionnent mieux comme acteur et animateur du développement local. Le mouvement associatif s'implique davantage dans le fonctionnement et la gestion des collectivités locales. Un contrôle citoyen prend forme et se manifeste dans la maîtrise d'ouvrage communautaire. Les rapports entre les collectivités locales et le secteur privé local émergent mieux assainis. Le service public local prend forme et se densifie. Le niveau de mobilisation des ressources financières locales est amélioré. Un processus d'institutionnalisation des acquis du projet est enclenché au niveau des autorités gouvernementales.

Blocages :

La dynamique suscitée par le projet est limitée par la faiblesse des dotations de financement du FDL et aux ressources financières locales et de transfert en deçà des besoins en investissement des communautés rurales. Le rôle prépondérant accordé par le législateur au président de la communauté rurale limite la participation des élus dans la gestion des affaires locales. Le retard dans la mise en place d'un Secrétariat Technique du Conseil National de Développement des Collectivités Locales.

Enjeux et perspectives du projet:

A deux ans de la clôture du projet, le PADMIR a engagé et met actuellement en œuvre une stratégie de relève négociée tant au niveau national que local. Le Comité National de Pilotage a pris en charge le processus de capitalisation et d'institutionnalisation des acquis et bonnes pratiques du projet. Dans une perspective de relève, le projet envisage l'expérimentation du concept de « maison du développement local » mais aussi de consolider les avancées réalisées dans le fonctionnement, la gestion et la maintenance des ouvrages livrés par les communautés rurales. L'avènement du programme national de développement local en 2007 va être un cadre fédérateur qui facilitera l'harmonisation des approches des différents bailleurs intervenant dans le développement local.